



**Municipalité de
Saint-Roch-de-l'Achigan**

**Appel de projets pour la location du bâtiment situé au
30 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan**

11 février 2026

Appel de projets pour la location du bâtiment situé au 30, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan lance un appel de projets visant à maximiser les retombées positives pour la communauté en louant la totalité de la superficie du bâtiment situé au 30 rue du Docteur-Wilfrid-Locat.

Construit en 1959 et ayant abrité la mairie de la municipalité jusqu'en 2012, ce bâtiment est voisin de la bibliothèque municipale et de la caserne des pompiers. Idéalement situé au cœur villageois et en face à l'école primaire et du parc central, il n'a pas d'équivalent dans la région (voir la carte du cœur villageois ci-jointe).

Contexte et objectifs

Considérant le désir d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment public, cet appel de projets invite un tiers à proposer un plan d'utilisation viable et structurant pour la communauté.

La municipalité s'attend à ce que le locataire sélectionné s'engage à signer une convention de location d'une durée minimale de 5 ans, garantissant ainsi la pérennité de l'entente et de l'utilisation de cet espace.

Basé sur une superficie avoisinant les 4 000 pi. ca., le prix de location au pied carré est estimé entre 16 \$ et 22 \$ annuellement qui représente une valeur annuel minimal de 64 000 \$ (5 333 \$/mois) et pouvant atteindre 88 000 \$ (7 333 \$/mois).

L'occupation visée pour l'exploitation de l'espace est au 1er septembre 2026.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le lundi 30 mars 2026 par courrier électronique à l'adresse suivante : projets@sra.quebec

Pour plus d'informations, contacter Éric Boulay au (450) 588-2326, poste 7998 ou par courriel : projets@sra.quebec

Critères et processus de sélection

L'évaluation des projets se fera selon un pointage associé aux critères suivants :

1. Projets et retombées pour la communauté / 35 points : Décrire le projet en détail ainsi que ses retombées positives attendues sur la communauté de Saint-Roch-de-l'Achigan, en précisant les bénéfices socio-économiques concrets (emplois, services, accessibilités, etc.).

2. Plan d'occupation / 15 points : Soumettre un plan d'aménagement détaillé correspondant au projet proposé. Selon la nature des services (ex. : agroalimentaire), des plans visés par un architecte ou une accréditation ministérielle (ex. : MAPAQ) pourraient être exigés.

3. Personnel / 15 points : Présenter l'équipe responsable de la gestion et de l'exploitation de l'espace et des services, en détaillant les qualifications, expériences professionnelles et rôles spécifiques de chaque personne.

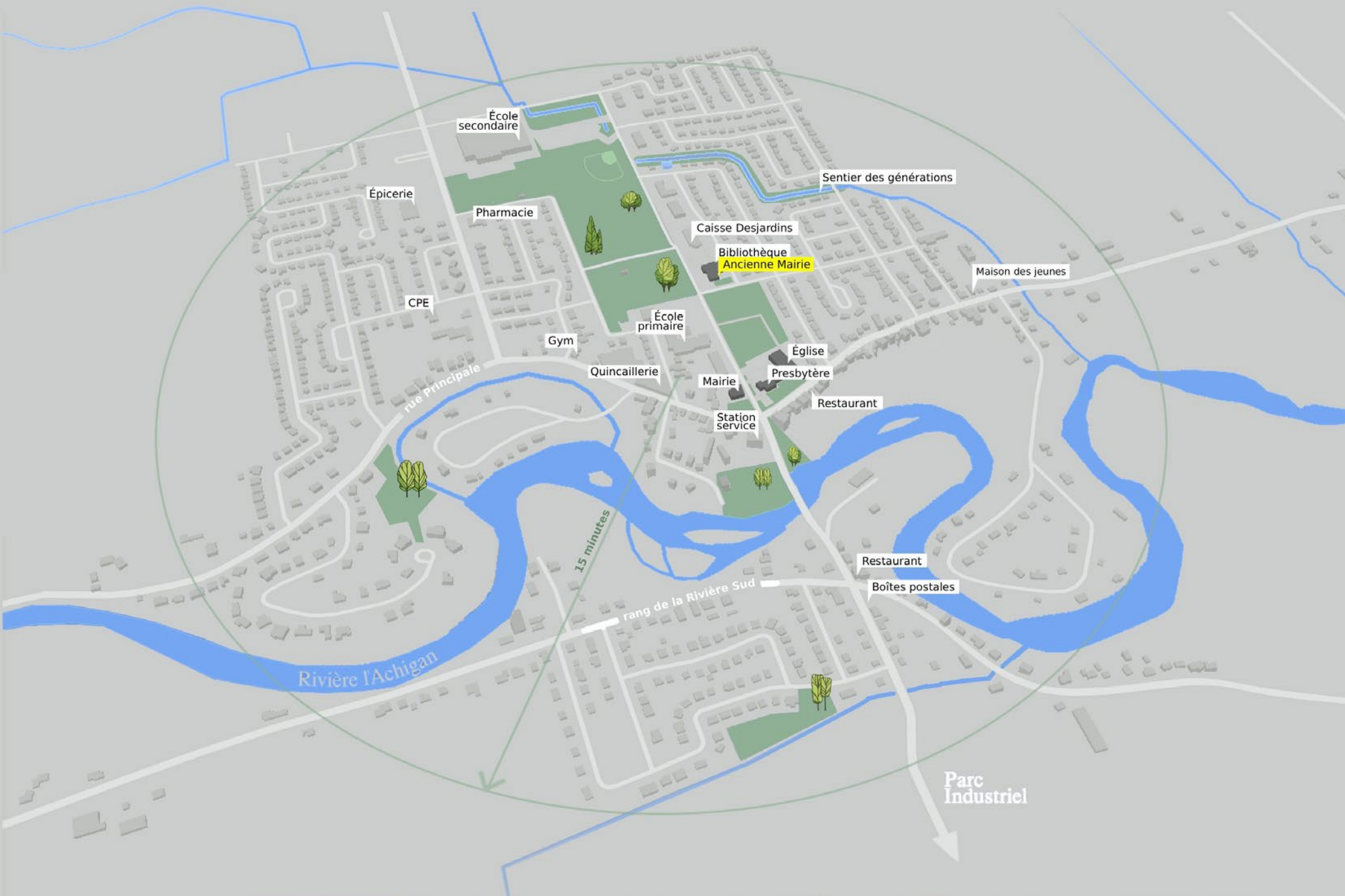
4. Viabilité financière / 35 points : Fournir les sources de financement et de revenus projetées, démontrant leur capacité à couvrir intégralement les frais d'opération et de location sur une période minimale de cinq (5) ans, incluant une analyse de rentabilité et des flux de trésorerie.

À la suite de l'analyse des dossiers, un projet sera recommandé au conseil municipal, lequel détient le pouvoir décisionnel final quant à son approbation. La municipalité ne s'engage pas à retenir une proposition si elle ne rencontre pas ses besoins ou si elle est jugée non conforme.

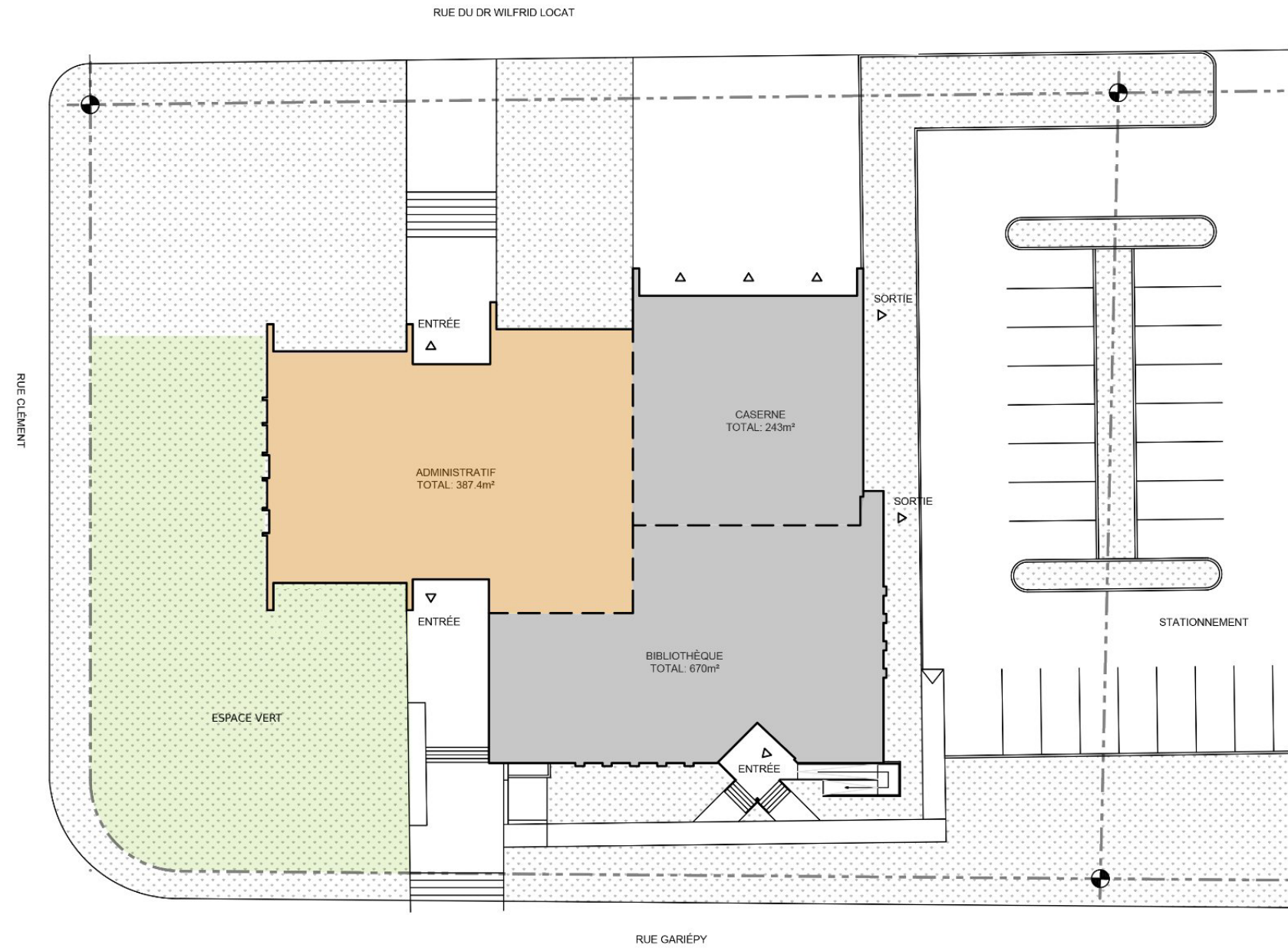
Signature contractuelle

Par la suite, une négociation sera menée en vue de la signature d'une entente contractuelle garantissant la rentabilité et la durabilité du bâtiment. Voir le document proposant les bases de l'entente disponible sur le site de la municipalité.

Coeur villageois de Saint-Roch de l'Achigan



Plan de localisation



Plan de plancher

